



## Préparez votre projet

## Diagnostic énergie RENOVACTION

## Etude thermique approfondie

Les travaux de rénovation énergétique ne se pensent pas à la légère ! Avant d'engager des travaux sur un logement, il est indispensable d'avoir réfléchi à l'ensemble des travaux qui pourront ou devront y être réalisés, sur le long terme. En fonction de votre projet de rénovation, de vos ambitions, il peut s'avérer utile de faire réaliser un diagnostic énergie RENOVACTION ou une étude thermique approfondie.

Ces prestations vous permettront :

- d'évaluer le coût des travaux à réaliser dans votre logement et les économies d'énergie qu'ils peuvent générer
- de faire les bons choix sur la nature des travaux à réaliser et de fixer des priorités d'intervention
- de connaître le chemin à suivre pour rendre votre bâtiment performant et confortable, même si vous ne réalisez pas tous les travaux tout de suite

### DES PRESTATIONS ADAPTEES A VOS BESOINS

La question de la qualification technique des projets en amont est centrale pour opérer des rénovations de qualités, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite proposer aux habitants la possibilité de recourir à des professionnels spécialisés pour les aider à ce travail de prédétermination des besoins de rénovation.

- **La réalisation d'un diagnostic énergie RENOVACTION**

Cette prestation permet de répondre aux besoins de projets de rénovation intermédiaires, sur la base d'un cahier des charges imposé aux professionnels par l'agglomération. **Le diagnostic énergie RENOVACTION n'est pas un DPE** : il se base sur une méthode de calcul non-réglementaire et ne peut être utilisé comme DPE lors d'une vente ou d'une mise en location.

- **La réalisation d'une étude thermique approfondie**

Cette prestation, plus approfondie, doit vous permettre d'accéder au label BBC-rénovation. Elle est intéressante pour les projets de réhabilitation lourde, visant un niveau de performance exemplaire, et dans les cas complexes (ponts thermiques...). **Elle est réalisée par un bureau d'études thermiques**, utilisant une méthode de calcul réglementaire (méthode « TH-C-E ex », arrêté du 6 mai 2008).

### DES DIAGNOSTIQUEURS & BUREAUX D'ETUDES REFERENCES

L'Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc, partenaire technique RENOVACTION tient à votre disposition la liste des professionnels susceptibles de réaliser une étude de votre logement :

- 4 auditeurs référencés pour réaliser des diagnostics énergie RENOVACTION
- La liste déclarative des bureaux d'études en mesure de vous proposer une étude thermique réglementaire





## UNE PRIME POUR VOUS AIDER A FAIRE LES BONS CHOIX

Saint-Brieuc Armor Agglomération propose aux propriétaires privés une aide financière pour la réalisation d'une étude préalable pour la rénovation énergétique des maisons individuelles. Cette aide est conditionnée à la réalisation effective d'un des scénarios de rénovation proposé dans l'étude.

### Montant de la prime<sup>1</sup>

- 80% du montant TTC pour un diagnostic énergie RENOVACTION (Plafond de dépense : 350 € TTC)
- 80% du montant TTC pour une étude thermique réglementaire (Plafond de dépense : 600 € TTC)

Les propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH peuvent bénéficier d'un diagnostic énergie RENOVACTION pris en charge à 100% par Saint-Brieuc Armor Agglomération. Vérifiez si vos ressources vous permettent d'y prétendre :

Nombre de personnes composant le ménage	Revenus fiscaux de référence (€)
1	18 409 €
2	26 923 €
3	32 377 €
4	37 826 €
5	43 297 €
Par personne supplémentaire	+ 5 454 €

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2017, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2015 (voir l'avis d'impôt adressé en 2016).

### Qui est concerné

Propriétaire ou futur propriétaire

Personne physique ou Société Civile Immobilière familiale (SCI)

### Pour quel logement

Logement occupé ou loué à titre de résidence principale

Logement individuel, achevé depuis plus de plus de 2 ans, situé sur le territoire de l'agglomération

- Binic-Étables-sur-Mer
- Hillion
- La Harmoye
- La Méaugon
- Lanfains
- Langueux
- Lantic
- Le Bodéo
- Le Fœil
- Le Leslay
- Le Vieux-Bourg
- Plaine-Haute
- Plaintel
- Plédran
- Plérin
- Plœuc-l'Hermitage
- Ploufragan
- Plourhan
- Pordic
- Quintin
- Saint-Bihy
- Saint-Brandan
- Saint-Brieuc
- Saint-Carreuc
- Saint-Donan
- Saint-Gildas
- Saint-Julien
- Saint-Quay-Portrieux
- Trégueux
- Trémuson
- Tréveneuc
- Yffiniac

## POUR EN SAVOIR PLUS



### Contactez votre conseiller RENOVACTION

14bis rue de Gouédic à Saint-Brieuc

02 96 52 15 70

renovation@ale-saint-brieuc.org

<sup>1</sup> Primes et plafonds valables jusqu'au 31 décembre 2017.